

**« Ignorer les risques de l'amiante : solution facile et danger mortel! » ~ Jordan Zevon,**

[traduction libre]

Porte-parole national de l'ADAO et fils de Warren Zevon

La prévention

L'exposition à l'amiante peut porter atteinte à votre santé. En matière de sécurité et de prévention, il est important de suivre les lignes directrices de l'EPA.

**« Des niveaux d'exposition importants sont relevés encore aujourd'hui dans le secteur des travaux de rénovation, de démolition et d'entretien des bâtiments comme dans le secteur de la réparation des freins d'automobiles. » Barry Castleman**

L'Environmental Protection Agency (EPA) a parachevé avec succès un programme graduel d'abandon et d'interdiction de l'amiante en 1989; l'industrie de l'amiante a entamé une poursuite et elle a renversé ce programme en 1991. L'utilisation d'amiante aux États-Unis fait l'objet d'une réglementation très stricte, mais demeure autorisée dans certaines applications.

En 2001, les États-Unis ont utilisé 26 millions de livres d'amiante sous forme de matériaux de couverture, de garnitures d'étanchéité, de freins et autres produits.

**Pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'identification des matériaux amiantés présents dans votre maison, les travaux de désamiantage requis ainsi que la teneur en amiante de certains produits de consommation, communiquer avec l'EPA.**

#### **Consignes de protection contre l'amiante à l'intention des propriétaires**

- Ne pas retirer ni endommager les matériaux amiantés.
- Consulter des spécialistes de l'amiante ou l'EPA pour obtenir des renseignements pertinents au sujet des tests requis et du désamiantage.
- Ne pas épousseter, balayer ni nettoyer avec un aspirateur les déchets pouvant contenir de l'amiante.
- Ne pas scier, sabler, gratter ou percer des matériaux amiantés.
- Ne pas employer de tampons ou de brosses abrasives avec des décapants puissants pour enlever la cire sur les revêtements de sol contenant de l'amiante. Ne jamais se servir d'un décapant puissant sur un plancher sec.
- Ne pas sabler ni tenter de niveler un revêtement de sol contenant de l'amiante ni le dossier d'un tel revêtement. Lorsqu'un revêtement de sol contenant de l'amiante doit être remplacé, le recouvrir d'un nouveau revêtement, dans la mesure du possible.
- Ne pas vérifier soi-même s'il y a des matériaux contenant de l'amiante dans sa maison : téléphoner à des professionnels de l'amiante ou à l'EPA pour obtenir les renseignements pertinents au sujet des tests requis et du désamiantage.

La loi fédérale exige que les écoles identifient les matériaux amiantés que contiennent les établissements scolaires et qu'elles prennent des mesures appropriées pour confiner la mise en suspension des fibres d'amiante. **Prenez-en bonne note.**

Lignes directrices visant le choix d'un entrepreneur en désamiantage qualifié :

- Vérifier si l'entrepreneur possède une licence fédérale.
- Garder en tête que certains entrepreneurs peuvent utiliser des méthodes inadéquates et néanmoins demander des frais élevés.

- Exiger des références de l'entrepreneur et les vérifier pour s'assurer qu'il travaille de manière satisfaisante.
- Exiger que l'entrepreneur soumette par écrit ses consignes en matière de sécurité.
- Envisager d'embaucher un consultant certifié en désamiantage pour examiner les consignes de sécurité et superviser la performance de l'entrepreneur.

De quelle manière le propriétaire doit-il réparer ou retirer les matériaux amiantés?

Pour obtenir de plus amples renseignements en ce qui concerne l'identification des matériaux contenant de l'amiante et la maîtrise des travaux, communiquer avec le responsable du secteur Amiante du bureau régional de l'EPA, avec le ministère de la santé de votre province ou avec l'autorité locale compétente.

Comment peut-on déterminer la teneur en amiante des différents matériaux?

Lorsque l'on soupçonne la présence d'amiante dans des matériaux de construction, il est important de les soumettre à un laboratoire compétent à des fins de vérification. Une inspection visuelle ne peut suffire pour déterminer s'il y a ou non de l'amiante. Toutefois, ces essais ne seront pas toujours nécessaires si ces matériaux sont en bon état, auquel cas il peut être préférable de les laisser en place. Si les matériaux sont endommagés ou déplacés au cours de travaux d'entretien courants ou de projets de réaménagement, ils doivent faire l'objet d'une vérification.

Qu'est-ce que l'amiante?

L'amiante est un terme générique qui désigne un groupe varié de substances minérales fibreuses existant à l'état naturel. Ces substances minérales se présentent sous forme de groupuscules de fibres souples mais résistantes, chimiquement inertes, qui ne brûlent pas et possèdent de bonnes propriétés isolantes.

Où trouve-t-on l'amiante dans les maisons?

L'amiante a été utilisé dans de nombreux produits que l'on trouve dans nos maisons afin d'obtenir une isolation thermique, une bonne résistance et une protection contre le feu. En 1989, la Environmental Protection Agency des États-Unis (U.S. EPA) a annoncé une interdiction graduelle des produits contenant de l'amiante s'échelonnant entre 1989 et 1996. Les articles domestiques où l'on retrouve le plus souvent de l'amiante sont les suivants :

- les revêtements de sol en vinyle,
- les gaines de conduits des systèmes de chauffage et de conditionnement d'air,
- l'isolation des conduits d'air chaud et des chaudières, particulièrement dans les maisons construites entre 1920 et 1972,
- certains produits de couverture, des bardeaux et des matériaux de parement extérieur,
- des matériaux isolants pour murs et plafonds dans certains maisons bâties ou rénovées entre 1945 et 1978,
- des mastics de jointoiement pour plaques de parement en plâtre et certains matériaux pour plafond,
- l'amiante qui a été vaporisé sur des plafonds, lequel a souvent l'apparence de « fromage Cottage » spongieux parsemé de façon irrégulière de zones moins fermes. Les fabricants peuvent fournir une information précieuse sur la teneur en amiante de leurs produits à usage résidentiel. Un consultant certifié en désamiantage peut également être engagé pour déterminer s'il y a ou non présence d'amiante.